

SYNTHÈSE

**PLAN LOCAL DE
PRÉVENTION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS**

2026-2031



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

PLPDMA DE LA CLCL

2026-2031

Plan Local de **Prévention** des **Déchets Ménagers** et **Assimilés**

Le PLPDMA est une feuille de route pour coordonner toutes les actions de réduction des déchets ménagers et assimilés sur notre territoire.

La prévention des déchets : un pilier fondamental du PLPDMA

Avant même de penser au recyclage, à l'incinération ou au stockage, la **prévention des déchets** doit être une priorité. Elle vise à **éviter ou repousser** autant que possible le moment où une matière ou un produit devient un déchet.

L'idée centrale est simple : **considérer chaque bien de consommation ou produit alimentaire comme une ressource**. En prolongeant leur usage, en favorisant leur réemploi ou leur valorisation, nous réduisons leur impact environnemental et limitons leur transformation en déchets.

Notre PLPDMA s'inscrit pleinement dans cette logique. Il a pour mission de **coordonner toutes les actions de réduction des déchets ménagers et assimilés** sur notre territoire et de fixer des objectifs en cohérence avec les enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

5 Objectifs ont été fixés à l'horizon 2031 :

Objectif 1 : Réduire de 20 % la présence de déchets compostables dans nos Ordures Ménagères en 2031 par rapport à 2023 (chiffre MODECOM dec.2023)

Objectif 2 : Diminution de 10% de collecte sélective dans nos OM en 2031 par rapport à 2023 (chiffre MODECOM dec.2023)

Objectif 3 : Réduire de 10% de matériaux ou objets des filières (Encombrants, Incinérables, DEA, ASL, ABJ) par rapport à 2024.

Objectif 4 : Réduire de 15% les déchets verts à traiter sur nos aires de déchets verts par rapport à 2024.

Objectif 5 : Augmentation de la qualité du tri des emballages secs (Réduction de 15% des refus de tri en PAV par rapport à 2025 Réduction de 5% des refus de tri en PAP par rapport à 2025).

6 Axes

Pour atteindre ces objectifs, 6 axes ont été choisis, chaque axe composé de différentes actions :

Axe 1 Adopter un comportement éco-exemplaire au sein des structures publiques du territoire.

- Action 1 : Encourager et mettre en place l'exemplarité des structures publiques
- Action 2 : Promouvoir des actions exemplaires en matière de prévention et réduction des déchets
- Action 3 : Accompagner les communes et leurs partenaires dans la prévention des déchets
- Action 4 : Continuer à optimiser la collecte

Axe 2 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets Et réduire la production de déchets verts.

- Action 1 : Généraliser le tri à la source des biodéchets
- Action 2 : Identifier le gisement des déchets putrescibles des professionnels et faciliter leur valorisation
- Action 3 : Être exemplaire en gestion des déchets verts pour faciliter l'adhésion des usagers aux pratiques environnementales et économiques plus responsables et durables.
- Action 4 : Promouvoir le jardinage au naturel – utiliser ses déchets verts chez soi pour l'amendement des sols (tonte, broyat, don de broyat de déchets verts et de broyat de branches.
- Action 5 : Témoigner sur les performances du territoire des objectifs de tri à la source des biodéchets
- Action 6 : Aménagement des aires de déchets verts.

Axe 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Action 1 : Mener des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire
- Action 2 : Mener des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire auprès des établissements scolaires.

Axe 4 Promouvoir le réemploi et son développement et le non jetable.

- Action 1 : Communiquer/Sensibiliser le public et le scolaire sur le réemploi, le don, le partage, la réparation, le troc et la consommation responsable.
- Action 2 : Développer les filières de récupération
- Action 3 : Promouvoir l'économie circulaire, accompagner et informer sur l'impact d'un objet de sa conception à sa fin de vie.

Axe 5 : Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets

- Action 1 : Communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles : Faire adhérer à la réduction des déchets.
- Action 2 : Sensibiliser les habitants de tous âges à l'intérêt de la prévention des déchets Réaliser des animations sur la prévention en milieu scolaire, associatif et grand-public
- Action 3 : Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la réduction des déchets
- Action 4 : Améliorer la qualité du tri sélectif
- Action 5 : Utiliser la communication engageante et placer les habitants dans une posture active dans la transition pour les encourager aux changements.
Accompagner les changements d'habitudes de consommation

Axe 6 : Réduire les déchets des activités économiques, touristiques et associatives

- Action 1 : Améliorer la gestion des déchets des manifestations et événements pour une meilleure qualité de tri.
- Action 2 : Accompagner et encourager la gestion des déchets touristiques

- Action 3 : Accompagner les pros dans la réduction et la qualité du tri de leur déchets

#ENTREZDANSLALÉGENDE



Communauté Lesneven Côte des Légendes Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh • [Facebook](#) • [Twitter](#) • [Instagram](#) • [LinkedIn](#)